MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIQUE

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

SECRETARIAT GENERAL

00000 015

COMMUNIQUE N°2026.....MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :

Le Gouvernement de la République Populaire de Chine a mis à la disposition de la République du Mali, au titre de l'année universitaire 2027-2028, vingt-deux (22) bourses pour les études de **Master** et de **Doctorat.**

Lesdites bourses couvrent le billet d'avion aller-retour, les frais d'études, les frais de **logement à l'université, l'allocation de vie quotidienne et l'assurance médicale élémentaire** en **Chine.**

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- ✓ être de nationalité malienne ;
- ✓ avoir au moins la Licence avec au minimum la mention assez bien **(13,50/20)** et être âgé de 35 ans au plus pour les postulants aux études de Master ;
- ✓ avoir le Master avec au moins la mention assez bien **(13,50/20)** et être âgé de 40 ans au plus, pour les postulants aux études doctorales ;
- ✓ être détenteur d'un certificat HSK niveau 4 en chinois ou d'un TOEFL en anglais.

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur** Général de **l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique et précisant le niveau d'études sollicité **(Master ou Doctorat)** ;
- trois (03) copies du certificat de nationalité malienne dont l'original ;
- trois (03) copies du casier judiciaire dont l'original ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- quatre (04) photos d'identité récentes ;
- deux (02) copies de la traduction certifiée en chinois ou en anglais de l'attestation de la Licence ou du Master ;
- deux (02) copies de la traduction certifiée en chinois ou en anglais du relevé de notes de chaque année d'études de la Licence ou du Master ;
- deux (02) copies en français authentifiées et certifiées conformes à l'original du diplôme de la licence ou du Master ;
- deux copies en français certifiées conformes du relevé de notes de chaque année d'études universitaires de la Licence ou du Master ;
- trois (03) copies de la lettre d'équivalence pour les diplômes obtenus à l'étranger ;
- payer cinq mille (5000) francs CFA non remboursables comme frais de traitement de dossier.

Les dossiers dûment constitués doivent parvenir à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique au plus tard le vendredi **11**

Scanné avec CamScanner

décembre 2026 à 16 heures 00 minute.

NB :

1. les professionnels (fonctionnaires de l'état et des collectivités) doivent ajouter à leurs dossiers de candidature l'autorisation de leur structure d'appartenance ;

2. les candidats présélectionnés doivent fournir trois (03) copies du diplôme authentifié au service d'équivalence de la DGESRS ;

3. procédure de traitement : le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique proposera (présélection) à la partie chinoise, trente (30) meilleurs dossiers de candidats choisis par ordre de mérite ;

4. la sélection définitive des candidats se fera par les autorités compétentes chinoises parmi les trente (30) candidats proposés par le département ;

5. le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, ainsi que la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ne participent pas à la sélection définitive des candidats.

Bamako, le 24 NOV 2026
P/Le Ministre/P. O.
Le Secrétaire Général,

Pr Moussa TANGARA
Chevalier de l'Ordre national

Scanné avec CamScanner